

Motion des élus des enseignants et des parents d'élèves

Les représentants des enseignants du collège La Pajotterie de Châteauneuf-en-Thymerais expriment leur désapprobation concernant le volume de la DGH de la rentrée 2011. Sans mettre en cause le travail fourni par Mme la Principale et Mme la Principale adjointe pour répartir au mieux cette DGH, nous estimons que la dotation en moyens d'enseignement pour notre établissement en vue de la prochaine rentrée est condamnable à plusieurs titres.

Alors que de prévision à prévision, le nombre d'élèves reste constant, les moyens alloués au collège sont en baisse : pour 551 élèves prévus en 2010/2011, la DGH était de 624 HP + 58 HSA. Pour 2011/2012, la DGH est de 610,5 HP + 58 HSA pour 554 élèves, soit 13,5 HP de moins.

Les suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale se poursuivent inexorablement, et continuent à affaiblir la capacité de l'école publique à répondre à sa mission qui est d'éduquer tous les élèves, sur tout le territoire.

Une fois de plus, la DGH allouée au collège La Pajotterie nous contraint à faire des « choix » douloureux, qui dans tous les cas vont à l'encontre des besoins éducatifs.

Alors que les résultats au DNB et les demandes d'orientation des familles indiquent un nombre important d'élèves en difficultés, voire en échec scolaire, avec une DGH de 668,5 heures, les horaires d'enseignement sont les horaires minimum, aucun des dispositifs d'aide et de dédoublements déjà sacrifiés cette année ne seront remis en place.

Et pourtant...

« La répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en matière économique et sociale. »

Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École, n°2005-380 du 23 avril 2005, article 2.

« La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ».

Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École, n°2005-380 du 23 avril 2005, article 9.

« À tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, ... le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre conjointement en place un programme personnalisé de réussite éducative. »

Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École, n°2005-380 du 23 avril 2005, article 17.

Il serait très tentant de transférer la responsabilité de certains manques sur les enseignants et une éventuelle absence d'implication. Il sera facile de constater qu'il reste des projets éducatifs au collège La Pajotterie, évidemment effectués en heures supplémentaires!

Rappelons que le **maximum** hebdomadaire de service d'un professeur certifié est de 18 heures, éventuellement assorti d'une HSA imposable au gré des nécessités de service. Au collège la Pajotterie, les professeurs certifiés ont un service hebdomadaire **minimum** de 19 heures.

Nombre de professeurs ont vu s'accroître le nombre de classes qui leur sont confiées, aboutissant à un alourdissement de leur charge de travail. La mise en place du socle commun et de son évaluation y contribuent également.

Nous signalons par la même occasion qu'en Français, dans le cas où arriverait un professeur à temps complet à la place du service actuel à 14/18, ce collègue sera obligé d'effectuer 4 heures en dehors de l'établissement, alors qu'il y a 7,5 HSA dans cette discipline.